



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre les cancers pédiatriques

Question écrite n° 32952

Texte de la question

M. Vincent Rolland alerte M. le ministre des solidarités et de la santé à propos de la lutte contre les cancers pédiatriques et la vive inquiétude ressentie par les familles des enfants victimes. Chaque année en France, 2 500 enfants sont diagnostiqués d'un cancer, et 500 en décèderont. Les cancers pédiatriques étant des maladies « rares » avec un diagnostic et une prise en charge complexes, la mobilisation des industriels du médicament et des institutions est par conséquent insuffisante. Plusieurs incertitudes et non-réponses demeurent sur le sujet dont : le manque de moyens alloués aux travaux de recherche ; la situation précaire des familles d'enfants malades ; la prévention et la communication à propos du don de vie sont marginales ; le besoin d'une surveillance vigilante et accrue des moyens dédiés confiés à l'INCa. Aussi, en réponse aux inquiétudes des familles des patients, il demande comment le Gouvernement envisage le suivi de son soutien à la recherche sur ces maladies, quels moyens seront attribués et comment ils seront davantage fléchés.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32952

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2020](#), page 7012

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)